

Oser une liberté...

Pressé de toute part, pressé de « donner des réponses » à des questions éthiques urgentes, et sans bien souvent un peu de recul nécessaire, pressé par ses différents engagements professionnels au sein de diverses institutions auxquelles il participe, pris entre des requêtes d'ordre pastoral et des éclairages spirituels, entre des demandes d'accompagnement et le souhait d'une réflexion « plus fondamentale », le théologien moraliste souffre d'une position délicate et exigeante à la fois. Les dangers qui le guettent sont alors multiples : recherche de compromis faciles, replis identitaires, fuite dans une certaine spiritualité, etc. au détriment d'une recherche de fond sur l'identité même du théologien et de la théologie morale, sur la crédibilité et la plausibilité de la parole théologique.

Dans ce contexte, il s'agit alors d'entrer, avec courage et lucidité, dans une réflexion sur des interrogations d'ordre méthodologique et épistémologique (rapport à l'Écriture, à la Tradition, aux différents discours et sciences comme la philosophie, psychologie, sociologie, etc.). Mais ne s'agit-il pas aussi de refaire un pari : celui du sens de la foi et de la Parole de Dieu au sein de notre réalité incarnée, ténébreuse et lumineuse à la fois. Ce pari porte en lui l'audace de la rencontre avec l'A(a)utre et le risque d'une aventure, celle de la liberté, d'une liberté à exprimer et à affermir, certes, mais aussi à franchir d'elle-même, à libérer de ses fascinations et de ses séductions, dont celle d'une seule logique de l'action.

C'est à ce niveau alors que s'établit le véritable défi de l'éthique. Celui-ci réside moins dans la recherche d'accommodements peut-être bien nécessaires à notre finitude, que dans la tâche de libération qui doit (ou devrait) nourrir toute réflexion d'ordre éthique. Que serait en effet une morale, que seraient des notions fondamentales comme l'interdit ou la loi, si elles ne servaient l'être humain à grandir et à entrer dans un chemin d'humanisation qui soit celui aussi de sa rencontre avec le Tout Autre ? Il ne s'agit pas dans ce contexte de promouvoir une confusion entre le registre théologal et le registre éthique, confusion bien funeste à juste titre, tout comme son versant opposé, celui de la séparation entre les deux domaines, mais de veiller à établir une relation croisée entre ces registres. Le travail même de cette relation consiste, d'un côté, à préserver la légitime autonomie de l'éthique, tout en la mettant en garde contre sa prétention d'être l'ultime, et, de l'autre, à témoigner d'une Présence d'un autre ordre, en rappelant le nécessaire service du frère. Pari donc d'une liberté qui se vive sous le signe de l'espérance (Ricoeur), pari d'une éthique qui s'inscrive sur un chemin de libération dont elle ne possède ni la source ni la fin, pari d'une liberté qui, « en dépit de » la mort et des signes de mort que nous rencontrons et auxquels mystérieusement nous participons, fait le pari d'un « combien plus », d'une logique du don et du pardon, de la surabondance et de l'excès, pari qui fait de notre existence, selon les mots de Kierkegaard, une « passion pour le possible ».

N'est-ce pas ce à quoi nous sommes conviés dans une rencontre humble et rigoureuse avec l'autre ? n'est-ce pas ce à quoi nous invite le Ressuscité : oser entrer dans une histoire risquée, celle de notre liberté, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, et appelée à un accomplissement au-delà de toute mesure ?

Éric Gaziaux

Sommaire

Jean-Louis Leuba : un théologien dans le siècle	2
Journée d'études Vladimir Jankélévitch	2
Congrès ATEM à Québec : « Santé, solidarité et bien commun »	3
Nouvelles bibliographiques	4

Association de théologiens pour l'étude de la morale

Président : Denis Müller, Faculté de théologie protestante, Université de Lausanne, BFSH 2, CH-1015 Lausanne
 Vice-Président(e)s : Marie-Jo Thiel, Faculté de théologie catholique, Place de l'Université, 9, F-67084 Strasbourg
 Alain Thomasset, 5, place G. Dourdin Apt 276 F- 93200 Saint-Denis
 Trésorier : Hugues Puel, rue Desaix, 27, F-69003 Lyon
 Secrétaire : Éric Gaziaux, Faculté de théologie, Grand-Place, 45, B-1348 Louvain-la-Neuve
 Siège social : Bibliothèque du Saulchoir, 43bis rue de la Glacière F-75013 Paris

Jean-Louis Leuba : un théologien dans le siècle

Le professeur Jean Louis Leuba vient de nous quitter, à Neuchâtel.

Né en 1912, il a très vite embrassé la double carrière de pasteur et de théologien.

Il fut notamment pasteur de 1942 à 1954, à l'Église française de Bâle. Pasteur, il l'est resté toute sa vie, avec sa vision très « haute Église », solide et instructive, d'un ministère pastoral fondé sur la Parole de Dieu, et non sur une vision hâtive du sacerdoce universel des fidèles ou sur une conception purement fonctionnelle de la mission de l'Église.

En 1947, il osa s'en prendre directement à Karl Barth, qu'il côtoyait depuis des années à Bâle, en affirmant que la vision barthienne de l'Église posait problème (« Le problème de l'Église chez Karl Barth », repris dans *A la découverte de l'espace oecuménique*, Delachaux et Niestlé, 1967). La critique devint centrale et systématique lorsque, dans sa thèse de doctorat en Nouveau Testament défendue et publiée à Neuchâtel en 1950, il soutint la précédenance de l'institution sur l'événement, au grand dam de Barth et des barthiens pure souche (*L'institution et l'événement*, Delachaux et Niestlé, 1950, nombreuses traductions).

S'ouvrit alors une fructueuse carrière d'enseignant et de chercheur, ponctuée par un *doctorat honoris causa* de l'Université de Fribourg, en 1967.

Leuba était un penseur puissant et indépendant, souvent original, et un oecuméniste convaincu, attaché à la découverte incessante d'un « espace oecuménique » prophétique, raisonné et critique, n'abandonnant jamais les bases essentielles de la théologie de la Réforme, telles que Luther et Calvin avaient pu les poser et les développer,

Sa retraite, en 1982, lui permit de poursuivre et de prolonger ses travaux, que ce soit dans le champ des « études barthiennes » (*Labor et Fides*, 1986), des rapports entre théologie et littérature (cf. les très belles méditations réunies dans *Reflets de l'épiphanie*), du dialogue oecuménique et du dialogue interreligieux.

Il s'est intéressé à la morale fondamentale et appliquée, en essayant d'éviter le moralisme barthien ou calviniste par un recours à la doctrine luthérienne des deux règnes (voir sa contribution au volume collectif *Loi et Évangile*, 1983; discussion par René Simon dans *Le Supplément* 153, 1985). Son discours rectoral de 1981 s'intitulait *L'Évangile et le progrès*. Il fut l'un des premiers théologiens protestants francophones à traiter la question de ce qui s'appelait d'abord l'insémination artificielle (collectif, *Labor et Fides*, 1983).

Tout récemment encore, en 2003, il a publié dans la *Nouvelle revue théologique* une étude critique remarquable sur la question des changements à apporter à la papauté.

Denis Müller

Journée d'études Vladimir Jankélévitch

À l'occasion du vingtième anniversaire de la mort du philosophe, vendredi 3 juin et samedi 4 juin (matin), à l'Institut Catholique de Toulouse (31, rue de la Fonderie ; 31000 TOULOUSE ; renseignements et inscriptions : (0033) 05 61 36 81 38 et secre.univ@ict-toulouse.asso.fr).

Vendredi 3 juin

matin Bernard Hubert : innocence et vertu
 Patricia Verdeau : Jankélévitch et Bergson
 Daniel Vigne : les vertus, l'instant et l'intervalle

après-midi Marie-Thérèse Duffau : V. Jankélévitch à Toulouse : clandestinité et résistance
 Audiovisuel et Témoignage sur V. Jankélévitch par Isabelle Jan (nièce du philosophe)
 Pavel Syssoev : l'intuition de l'unité : l'influence des penseurs russes sur Jankélévitch
 Isabelle de Montmollin : V. Jankélévitch, héritier de Dante ?
 Interlude musical

soir Jean-Michel Poirier : Jankélévitch musicologue
 20 h 30 : conférence de Françoise Schwab

Samedi 4 juin

matin Elisabeth Robert : rancune et pardon
 Thierry Delooz : l'irréversible, l'irréparable et la futurition
 Luc-Thomas Somme : l'amour pur

Congrès ATEM 2005 Québec « Santé, solidarité et bien commun »

Les systèmes de soins de santé occupent une place de plus en plus importante dans l'organisation sociale et politique des sociétés occidentales. Les budgets consacrés aux services de santé connaissent une croissance rapide, répondant à des demandes de plus en plus diversifiées et étendues, assumant ainsi une prise en charge médicale d'aspects toujours plus nombreux de l'existence humaine. Si traditionnellement le concept de santé a été essentiellement compris comme santé de l'individu, ce concept se retrouve aujourd'hui déployé dans sa dimension collective et sociale, notamment à travers les notions de santé publique et par la solidarité instituée via la création des caisses d'assurance maladie. Le concept individuel de santé a lui-même connu une transformation profonde dans les dernières décennies, passant d'une définition négative et restreinte de la santé comme l'opposé de la maladie, ou « silence dans les organes » comme l'écrivait Leriche, à une définition positive et globale – et peut-être bien utopique – telle que la présente l'OMS : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé se retrouve aujourd'hui investie à la fois au rang de valeur à promouvoir et de besoin fondamental à combler auquel l'état providence est appelé à répondre par la mise en place de services multiples. L'augmentation et la diversification des demandes, la croissance continue des coûts, conjuguées à une limitation des ressources budgétaires disponibles, entraînent des choix, et donc l'élaboration de critères d'allocation des ressources. Les questions de justice et d'équité se retrouvent ainsi inscrites au cœur de l'organisation des soins.

Le système de santé, dans sa dimension de prise en charge collective par l'intermédiaire d'une couverture d'assurance maladie, représente une figure privilégiée et emblématique de la solidarité sociale des sociétés occidentales. Dans une telle perspective, la catégorie de « bien commun » apparaît féconde pour penser de manière critique les processus d'organisation et de répartition équitable des ressources dans le domaine de la santé. Le colloque vise à explorer, à partir de différents points de vue et dans différentes perspectives disciplinaires, l'apport d'une telle catégorie aux débats qui animent nos sociétés, et son articulation possible aux notions contemporaines de santé et de solidarité.

Partie I – L'organisation des systèmes de santé : figures contemporaines, perspectives sociohistoriques et remises en question

La première partie du colloque visera à dresser un portrait des systèmes de santé dans les sociétés dites « avancées » et d'analyser de manière critique l'articulation des concepts de santé et de solidarité qui sous-tendent leur organisation.

- Les visages de l'inégalité et de l'injustice dans le domaine des soins médicaux dans les sociétés avancées
- Perspectives et éléments sociohistoriques
 - Solidarité et hospitalité
 - De l'accueil du malade au soin de santé
 - De la santé à la réalisation de soi
- Remises en question : Les facteurs de crise des systèmes basés sur une solidarité assurée par des institutions publiques
 - Analyse économique
 - Analyse éthique
 - Remise en question de l'« état providence » en matière de santé

Partie II – La catégorie du « bien commun » pour penser les systèmes de santé comme structure et figure d'expression de la solidarité

La deuxième partie du colloque portera sur un examen critique de la catégorie classique du « bien commun », en vue d'en dégager la portée réflexive et heuristique pour penser l'organisation des systèmes de santé comme figure et expression de la solidarité dans les sociétés contemporaines.

- Résurgence de la catégorie du « bien commun » : perspectives sociologiques
- La tradition du bien commun à l'épreuve du pluralisme : Repenser l'articulation entre bien commun et pluralisme dans les questions de santé.
- Fécondité de la dialectique entre procéduralisme et communautarisme dans la réflexion sur le bien commun
- La tradition du bien commun. Quelles contributions pour les théologiens et les églises ?

Partie III – Exploration de la portée pratique de la réflexion sur la catégorie du « bien commun » : Questions et problématiques actuelles dans l'organisation des soins de santé

La troisième partie du colloque s'attachera à explorer certaines questions et thématiques actuelles dans l'organisation des soins de santé qui permettent d'illustrer la portée pratique de la catégorie du « bien commun » mise en articulation avec les concepts de santé et de solidarité.

- La santé et la maladie comme constructions sociales
 - Médicalisation des événements de la vie
 - Les indications dites « styles de vie » pour l'usage du médicament
 - Extension des indications médicales aux « styles de vie » et extension de la couverture des caisses d'assurance maladie
- Le coût du médicament : le prix juste à quel prix ?

Synthèse : La catégorie du « bien commun » pour penser les nouvelles figures de la solidarité sociale dans l'organisation des soins de santé

Didier Caenepeel

Pour le comité organisateur du congrès ATEM 2005

Nouvelles bibliographiques

G. de LACHAUX et M. LEGRAIN, *Se remarier après un divorce*. Réflexions sur un temps de prière, avec une préface de Mgr Le Bourgeois, Éd. de l'Atelier, 2004, 88 p., 14,80 €.

Des divorcés, de plus en plus nombreux, sollicitent de l'Église une « petite bénédiction » à l'occasion de leur remariage civil. Comment accueillir cette demande ? Depuis novembre 2002, l'Assemblée des évêques de France a ouvert officiellement la possibilité d'accompagner par la prière de l'Église les divorcés qui veulent se réengager, à condition de ne laisser aucune place à l'ambiguïté. Dans la plupart des diocèses une recherche est engagée pour les accueillir. Mais comment répondre à la demande de façon positive sans laisser planer le doute sur la possibilité d'un second mariage à l'Église. Michel Legrain et Guy de Lachaux cheminent depuis de très nombreuses années avec des divorcés. Le livre de l'animateur, fruit de leur expérience, donne les éléments de réflexion indispensables aux équipes chargées d'accompagner ces personnes. Des pistes sont proposées pour donner un contenu au temps de prière, en prenant en compte : le désir des couples de redémarrer une nouvelle union, leur histoire passée, parfois douloureuse, et le sens du sacrement du mariage chrétien. Un second ouvrage, destinée aux couples, complète la réflexion et constitue un outil nécessaire à la construction d'un temps de prière.

F. POCHÉ, *Une politique de la fragilité. Éthique, dignité et luttes sociales*, Paris, Cerf, 2004, 257 p., 25 €. Où trouver des ressources fécondes pour continuer à lutter contre l'injustice après la fin des philosophies de l'histoire ? À l'heure des incertitudes idéologiques, dans quel sens mener la lutte pour la dignité de la personne ? Que valoriser pour une société réellement démocratique avec une attention au plus petit ? Quatre parties scandent la démarche de l'auteur pour éclairer ces questions : la première prend acte du détour langagier de la philosophie occidentale (« L'enjeu anthropologique de la parole », p. 22-60) ; la deuxième partie entend répondre à l'insatisfaction du paradigme communicationnel, lorsque celui-ci néglige la corporéité, par une démarche dans le nécessaire espace humain (« Socialité, normes et démocratie », p. 61-121) ; l'anthropologie de contextualité ainsi dessinée s'ouvre alors à la pensée d'une certaine "hétéronomie subversive" (« Vers une éthique de l'opprimé », p. 123-168) ; le cheminement parcouru donne alors les éléments pour une pensée du politique qui puisse penser avec et à partir des oubliés de la mondialisation néo-libérale (« Luttes sociales et contextualité », p. 169-242). Ainsi se dessinent les grands traits d'une politique de la fragilité qui puisse penser l'horizon d'une vie meilleure à partir de ceux et celles qui l'éprouvent le plus profondément.

É. Gaziaux

Paiement des Cotisations

Pour les membres de l'ATEM ayant un compte en France : les cotisations doivent être réglées par chèque bancaire ou postal en euros à l'ordre de l'ATEM, envoyé au trésorier : Hugues Puel, rue Desaix, 27, F-69003 Lyon. **L'ancien compte CCP de l'ATEM étant fermé depuis longtemps, prière instante de ne plus faire de virement sur ce compte.**

Pour les autres membres de l'ATEM, règlement par mandat postal international ou en espèces (26 €) lors du colloque annuel.